

Évaluation environnementale stratégique du secteur des hydrocarbures en Côte d'Ivoire

Maximine Gisèle GBEHE épouse DOUA
Chef de service des évaluations environnementales
Agence Nationale de l'Environnement (ANE)
Côte d'Ivoire

Gisèle DOUA est titulaire d'un Master en management des risques industriels et environnementaux et est ingénieur des techniques des eaux et forêts. Elle est chargée d'étude en évaluation environnementale stratégique et chef de service des Évaluations Environnementales Stratégiques à l'Agence Nationale de l'Environnement au Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable en Côte d'Ivoire. Elle aussi point Focal de la composante 2 (Secteur pétrolier et environnement) du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel DGI (Initiative Banque Mondiale République de Côte d'Ivoire).

Résumé

Consciente des risques environnementaux majeurs liés aux activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dont les impacts sont significatifs sur l'environnement et sur les communautés traditionnelles à proximité des périmètres, la Côte d'Ivoire a entrepris une revue d'ensemble des politiques et capacités de gestion environnementale et sociale. Afin de prévenir ces risques, le gouvernement, avec l'assistance de la Banque Mondiale, a commandité une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) sur le territoire de la zone marine et côtière où les potentiels d'hydrocarbures sont connus ou estimés.

Cette EES a permis de :

- Identifier les impacts sociaux et environnementaux des projets d'exploration et d'exploitation pétrolière, d'évaluer leur ampleur et probabilité. Ces impacts sont de façon succincte : en Off-shore, la Pollution des eaux marines par les déversements accidentels ou les déchets solides des hydrocarbures, la Réduction des zones de pêche, la Perturbation du comportement des mammifères marins et de l'écosystème, etc. En on-shore les impacts récurrents sont le déplacement de populations (établissements humains, activités agricoles, etc.), la Perte d'habitats fauniques et perturbation de l'éthologie de la faune terrestre, etc.
- Analyser la capacité institutionnelle de gestion de ces impacts. La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre réglementaire et institutionnel de la protection de l'environnement, mais des insuffisances et des faiblesses dans la coordination entre les différents acteurs, l'intégration des aspects liés à l'environnement dans la politique sectorielle, les moyens et les fonds alloués à la protection de l'environnement demeurent.
- Proposer des mesures appropriées et réalisables destinées à éviter, gérer et/ou atténuer ces impacts. Ces mesures se résument comme suite : les Mesures organisationnelles et matérielles de sécurité de prévention et de protection permettant de prévenir la survenance des accidents ou d'en éliminer les effets; la Formation du personnel en gestion de l'environnement; la Sécurité incendie; la Gestion des déchets et des eaux usées; le stockage et manutention du carburant et les Mesures de protection et les mesures d'ordres techniques et budgétaires.
- Mettre en place un Système de Suivi de l'Exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (SSE-PGES) du secteur des hydrocarbures. Cet instrument permet de doter les différents acteurs du secteur d'un outil de gestion de l'information environnementale relative aux activités pétrolières. Il permet aussi d'effectuer de façon adéquate le suivi et la surveillance environnementale. C'est un document d'indicateurs de suivis potentiels, des procédures concrètes et d'une Base De Données Environnementales (BDDE) active pratique, avec des responsabilités claires pour les structures administratives de contrôle que pour les compagnies pétrolières

La réalisation de cette EES a permis à la Côte d'Ivoire de définir une orientation de développement et une perspective de croissance du secteur des hydrocarbures.